

PROJET EDUCATIF

L'école communale, proche du citoyen, est démocratique.

Gérée par des responsables élus, elle s'efforce de répondre aux aspirations et aux besoins de la collectivité locale en matière d'éducation.

Elle encourage le jeune à participer à la construction d'une société démocratique et l'amène à s'exercer à la citoyenneté responsable.

Respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques, elle est une école de tolérance refusant tout endoctrinement. Elle s'enrichit de l'échange et de la confrontation d'idées et de convictions différentes.

L'école communale, respectueuse des droits de l'enfant, prend en charge le développement de sa personne dans sa totalité.

Elle privilégie son épanouissement personnel, la confiance en soi, la socialisation, la solidarité, l'autonomie, le sens des responsabilités, la curiosité et l'esprit critique.

L'école communale s'engage à amener les enfants à la maîtrise des compétences de base.

Elle a pour chacun d'eux la meilleure ambition, ce qui les rend aptes à suivre avec succès leur cursus scolaire et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

L'école communale refuse toute sélection sociale ou économique.

Elle réserve une sollicitude équitable à tous les enfants qui lui sont confiés.